

COULOM (Jean), notaire de Villemur, minutes 1691, Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3E 21874, p. 297, PH/JCHR/9092

Esquie, Fayet accord et quittance

27 août 1691, Villemur, après midi

Jean FAYET tisserand de Rabastens et Guillaume ESQUIE tisserand de Villemur.

Acte passé sur le procès qui estoit entre eux, le 20 mai 1691, devant Me Rigaud, notaire de Rabastens, acte qui fut délivré en original aud. ESQUIE et parce que l'original se pourroit esgarer, ils ont voulu icelluy estre enregistré dans cette notte : "L'an mil six cens quatre vingt onze et le vingtiesme jour du mois de mai après midi dans la ville de Rabastens d'Albigeois, sénéchaussée de Toloze (...) constitués en leur personne Jean FAYET tisserand habitant Rabastens reçoit de Guillaume ESQUIE tisserand habitant de Villemur la somme de 8 livres en tant moins de la somme de 16 livres pour les interests de la somme de 150 livres ses légats faits à Catherine FAYET belle soeur dud. ESQUIE par Pierre FAYET et Jeanne ESQUIERE ses feus père et mère par leur dernier testament retenu par Me Boyé notaire de Villemur et pour les despans quy ont esté faits au siège de Villemur par led. FAYET contre led. ESQUIE à raison de la despance de nourriture qu'il prethandroit luy estre deube par lad. Catherine FAYET laquelle somme de 8 livres led. FAYET prand pour la nourriture de lad. FAYET (...)